

Victoire pour les médecines complémentaires : Le Conseil des Etats conserve la sécurité des soins !

C'est avec plaisir que nous vous annonçons que le Conseil des États a **rejeté la motion Nantermod**, garantissant ainsi que l'acupuncture, la médecine traditionnelle chinoise (MTC), la médecine anthroposophique, l'homéopathie et la phytothérapie restent couvertes par l'assurance de base. Cette décision souligne l'engagement de la Suisse en faveur d'une **médecine globale et centrée sur le patient** - une victoire tant pour les médecins que pour les patient·es.



Pourquoi ceci est crucial

1. **La garantie d'accès aux patients est assurée** : 66% de la population suisse a recours à la médecine complémentaire. Le maintien de la prise en charge des coûts garantit un accès non discriminatoire.
2. **Économiquement responsable** : comme l'a souligné la ministre de la Santé Elisabeth Baume-Schneider, une exclusion ne permettrait d'économiser que 0,16% des coûts de l'assurance de base (18 millions de francs) - ce qui est trop peu pour mettre en péril la continuité des soins.
3. **Respect de la volonté démocratique** : La décision respecte le **mandat populaire de 2009** (67% d'approbation), qui a inscrit ces cinq thérapies dans la Constitution fédérale (article constitutionnel 118a).

Remerciements à ceux qui y ont contribué

Nous remercions tout particulièrement :

- les **associations professionnelles**, en particulier l'[Union](#) et [FedMedCom \(Dakomed\)](#), pour leur travail coordonné d'association faîtière et leurs informations fondées sur des données probantes, qui ont permis d'influencer la politique.
- Les **parlementaires** qui ont placé l'autonomie des patients au-dessus des barrières idéologiques.
- **Nos membres** ([SACAM](#) & [AGMAR](#)), dont l'engagement a renforcé cette voix collective.

Association des sociétés médicales suisses d'acupuncture et de médecine chinoise

Secrétariat ASA c/o Ayingol Office Services GmbH

Quentlistrasse 73 – 8193 Eglisau

☎ 044 51 21 929 - ✉ asa@akupunktur-tcm.ch

Le pouvoir de l'affiliation

Ce succès en est la preuve : **La solidarité professionnelle et les associations professionnelles sont efficaces !** Vos cotisations permettent :

- de garantir la protection juridique de notre profession (p. ex. interprétation de l'art. 58 LAMal),
- le lobbying ciblé pour une politique de santé basée sur la science, et
- le développement de normes nationales (p. ex. diplômes fédéraux) pour assurer la qualité

Perspectives d'avenir

Nous restons vigilants et continuons à travailler afin de :

- Contrôler et renforcer le respect des obligations de prestation des caisses-maladie
- Favoriser la recherche sur l'efficacité de l'acupuncture et de la MTC
- Positionner la **médecine intégrative** comme un modèle de réussite suisse à l'international

Rejoignez ce mouvement !

En tant que médecin spécialiste, vous assurez l'avenir de notre profession en devenant membre de [SACAM/AGMAR](#).

[Devenir membre de l'AGMAR \(FR\)](#) | [Devenir membre de la SACAM \(DE\)](#)

Nous soutenons les médecins. Nous protégeons les patients. Nous façonnons la médecine de demain.

Pour en savoir plus, consultez le [rapport de la FedMedCom](#).

Sources:

- [Bundesratsentscheid: Komplementärmedizin in Grundversicherung](#)
- [Ärztliche Komplementärmedizin](#)
- [Volksabstimmung 2009: Verfassungsartikel 118a](#)
- [BAK-Studie: Nutzung Komplementärmedizin in der Schweiz](#)
- [2/3 Schweizer nutzen Erfahrungsmedizin](#)
- [Ständerat: Alternativmedizin bleibt in Grundversicherung | Tages-Anzeiger](#)